SÉANCE SPÉCIALE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Lundi, le 26 septembre 2022, se tient à l'Hôtel-de-ville, 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents :

M. le conseiller
Mme la conseillère
M. le conseiller
Marc-André Guay
M. le conseiller
Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel-de-ville situé au 140, boulevard St-David, LUNDI, le 26^e jour de septembre 2022, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 juillet 2022;
- 3.0 Demande de permis Garage lot 5 911 714B (secteur alpin) PIIA;
- 4.0 Demande de permis Résidence lot 6 366 502 (rue de Méribel) PIIA;
- 5.0 Demandes de dérogation mineure Position préliminaire :
 - 5.1 M. Roger Savoie / M. Dany Brisson 68, chemin du Bras-du-Nord;
 - 5.2 M. Henrick Duchesne 85, rue Gagnon;
 - 5.3 Mme Thérèse Moreau / M. Raymond Martel 1A, 1^{er} chemin du Petit lac-Clair.
- 6.0 Fin du contrat de déneigment Stationnement de la caserne;
- 7.0 Ressources humaines:
 - 7.1 M. Jocelyn Bouchard;
 - 7.2 M. Loïc Storrer.
- 8.0 Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2022;
- 9.0 Période de questions. Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 23e jour du mois de septembre 2022.

Greffier-trésorier et directeur général,

Daniel Hudon

250-2022 Acceptation de l'ordre du jour modifié de la séance spéciale du 26 septembre 2022 – Modifié.

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 juillet 2022;
- 3.0 Demande de permis Garage lot 5 911 714B (secteur alpin) PIIA;
- 4.0 Demande de permis Résidence lot 6 366 502 (rue de Méribel) PIIA;
- 5.0 Demandes de dérogation mineure Position préliminaire :
 - 5.1 M. Roger Savoie / M. Dany Brisson 68, chemin du Bras-du-Nord;
 - 5.2 M. Henrick Duchesne 85, rue Gagnon;
 - 5.3 Mme Thérèse Moreau / M. Raymond Martel 1A, 1^{er} chemin du Petit lac-Clair.
- 6.0 Fin du contrat de déneigment Stationnement de la caserne;
- 7.0 Ressources humaines:
 - 7.1 M. Jocelyn Bouchard;
 - 7.2 M. Loïc Storrer.
- 8.0 Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2022;
- 8A Demande de subvention MRC Stationnement secteur alpin.
- 9.0 Période de questions. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour modifié de la séance spéciale du 26 septembre 2022, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

251-2022 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 juillet 2022.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 18 juillet 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

CONSIDÉRANT que

que le propriétaire du lot 5 911 714B a soumis un plan de construction d'un garage qui cadre dans le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT

que le bâtiment projeté, son allure, sa composition et ses matériaux sont conformes à l'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT

que ce projet a été soumis aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour commentaires, lesquels sont favorables au projet.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet de garage proposé par le propriétaire du lot 5 911 714B. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

253-2022

Demande de permis – Résidence – lot 6 366 502 (rue de Méribel) – PIIA

CONSIDÉRANT

que le promoteur du 40, rue de Méribel a soumis un plan de construction qui cadre dans le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT

que le bâtiment projeté, son allure, sa composition et ses matériaux sont conformes à l'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT

que ce projet a été soumis aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour commentaires; lesquels sont favorables au projet.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet de résidence proposé par le promoteur du 40, rue de Méribel. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

254-2022

Demande de dérogation mineure — M. Roger Savoie et M. Dany Brisson — 68, chemin du Bras-du-Nord — Position préliminaire — 6684-22-9758.

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure reçue le 6 septembre 2022 de M. Roger Savoie et M. Dany Brisson, du 68, chemin du Bras-du-Nord, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de .73 mètre dans la marge latérale sud et de 1.8 mètres dans la marge arrière riveraine alors que la norme prévoit pour le bâtiment principal des marges latérales de 10 mètres et une marge arrière riveraine de 20 mètres.

CONSIDÉRANT

que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 27-2022 l'acceptation de la présente demande ;

CONSIDÉRANT

qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le lundi, 17 octobre 2022 à 19 h.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Roger Savoie et M. Dany Brisson, du 68, chemin du Bras-du-Nord, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de .73 mètre dans la marge latérale sud et de 1.8 mètres dans la marge arrière riveraine alors que la norme prévoit pour le bâtiment principal des marges latérales de 10 mètres et une marge arrière riveraine de 20 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

255-2022

Demande de dérogation mineure – M. Henrick Duchesne – 85, rue Gagnon – Position préliminaire – 5987-90-6221.

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure reçue le 6 septembre 2022 de M. Henrick Duchesne, du 85, rue Gagnon, visant à permettre la construction d'un garage portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 94.7 mètres carrée alors que la norme demande un maximum de 67.31 mètres carrés.

CONSIDÉRANT

que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 28-2022 le refus de la présente demande:

CONSIDÉRANT

qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le lundi, 17 octobre 2022 à 19 h.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure recue de M. Henrick Duchesne, du 85, rue Gagnon, visant à permettre la construction d'un garage portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 94.7 mètres carrés alors que la norme demande un maximum de 67.31 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

256-2022

Demande de dérogation mineure – Mme Thérèse Moreau et M. Raymond Martel- 1A, 1er chemin du Petit-lac-Clair Position préliminaire - 6387-10-9724.

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure reçue le 6 septembre 2022 de Mme Thérèse Moreau et M. Raymond Martel, du 1A, 1er chemin du Petit-lac-Clair, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de 3.08 mètres dans la marge latérale ouest et de .15 mètre dans la marge arrière riveraine alors que la norme prévoit pour le bâtiment principal des marges latérales de 10 mètres et une marge arrière riveraine de 20 mètres.

CONSIDÉRANT

que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 29-2022 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT

qu'une assemblée publique aux fins consultation sera tenue à cet effet le lundi, 17 octobre 2022 à 19 h.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Thérèse Moreau et M. Raymond Martel, du 1A, 1er chemin du Petit-lac-Clair, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de 3.08 mètres dans la marge latérale ouest et de .15 mètre dans la marge arrière riveraine alors que la norme prévoit pour le bâtiment principal des marges latérales de 10 mètres et une marge arrière riveraine de 20 mètres.

257-2022 Fin du contrat de déneigement – Stationnement de la caserne.

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a reçu le 31 août dernier, une correspondance de M. Thommy Grenon soulignant le fait qu'il désirait se retirer du contrat de déneigement du stationnement de la caserne.

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède au retrait d'Entreprise HP Grenon pour le contrat de déneigement de la caserne et procède à un nouvel appel d'offres.

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

258-2022 Ressources humaines – M. Jocelyn Bouchard.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage M. Jocelyn Bouchard comme employé de soutien sur une base annuelle et selon les termes de l'entente de travail applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

259-2022 Ressources humaines – M. Loic Storrer.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau crée le poste « Employé des travaux publics-saisonniers »; que le salaire de ce poste soit fixé à 21.66\$/heure sur une base de 40h/semaine; et que M. Loïc Storrer soit et en engagé à ce poste saisonnier (mars à novembre inclusivement).

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

260-2022 Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau modifie le calendrier des séances ordinaires, lequel devra se lire comme suit :

>	Lundi la 10 ianvior 2022	20h00
	Lundi, le 10 janvier 2022	201100
\triangleright	Lundi, le 7 février 2022	20h00
\triangleright	Lundi, le 7 mars 2022	20h00
\triangleright	Lundi, le 4 avril 2022	20h00
\triangleright	Lundi, le 2 mai 2022	20h00
\triangleright	Lundi, le 6 juin 2022	20h00
\triangleright	Lundi, le 4 juillet 2022	20h00
	Lundi, le 1 ^{ier} août 2022	20h00
	Mardi, le 6 septembre 2022 (5 septembre : Fête du Travail)	20h00
	Lundi, le 3 octobre 2022 (* Mardi, le 4 octobre 2022)	20h00
\triangleright	Lundi, le 7 novembre 2022	20h00
\triangleright	Lundi, le 5 décembre 2022	20h00

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

261-2022 Demande de subvention - MRC – Stationnement secteur alpin.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay une aide financière afin d'aider au financement de l'aménagement d'un stationnement destiné aux nombreux TNO qui se stationnement dans le secteur alpin; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 13.

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. GERMAIN GRENON MAIRE

M. DANIEL HUDON GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL